

PARRAINS ET MARRAINES DE BAPTÊME : BIEN LES CHOISIR ET RÉPONDRE À LEURS QUESTIONS

1. Qu'est-ce qu'un parrain ou une marraine ?

Dès le début de l'Eglise et à sa demande, des parrains étaient présents lors de la célébration du baptême et accompagnaient les baptisés. Ces derniers étaient confiés à un membre de la communauté qui les aidait dans leur nouvelle vie de Foi en répondant à leurs questions, en les épaulant dans les moments plus difficiles. *Aînés dans la foi, les parrains et marraines existent pour remplir une mission spirituelle qui leur est confiée par l'Eglise : représenter et réaliser l'engagement de la communauté chrétienne à accompagner le futur baptisé dans la croissance de sa vie de disciple de Jésus-Christ.* Considérés comme les « témoins de la foi au Christ », parrain et marraine ont pour mission de seconder les parents dans l'éducation religieuse de l'enfant : ils seront, au nom de l'Eglise, un soutien pour l'enfant dans sa vie chrétienne, plus particulièrement lors de la préparation et la célébration des sacrements (eucharistie, confirmation).

2. A qui revient le choix du parrain et de la marraine ?

Il revient aux parents de proposer à l'Eglise, en la personne du célébrant en charge de la préparation au baptême un parrain et une marraine pour leur enfant. Si l'enfant est en âge de le faire, cette proposition peut lui revenir ou tenir compte de ses préférences. *C'est cependant toujours l'Eglise qui confère la mission de parrain et marraine et qui ratifie ou non la proposition exprimée par la famille.* Car la responsabilité de parrain et de marraine est une mission ecclésiale.

3. Qui peut-on choisir comme parrain ou marraine ?

Certains parents envisagent spontanément choisir le parrain et la marraine pour des raisons d'estime, de lien de parenté ou d'amitié. Tout en étant pleinement compatible avec ces motivations, l'existence des parrains et marraines dans la démarche du baptême chrétien, répond à un autre critère : celui de la foi. *C'est pour ses qualités en tant qu'aîné dans la foi que le choix du parrain et de la marraine doit être envisagé par les parents.* Ce peut être parmi les proches mais aussi par exemple parmi les membres de la communauté paroissiale à laquelle la famille appartient. *Il n'est pas souhaitable de choisir le parrain ou la marraine à l'intérieur de la fratrie du baptisé. Car alors, l'intérêt du parrainage d'ouvrir à une communauté chrétienne plus large que la famille n'existe plus.*

4. Quelles sont les conditions requises pour être parrain et marraine :

Le fait pour l'Eglise d'associer au sacrement du baptême un parrain et une marraine vise la transmission de la foi et la représentation de la communauté chrétienne. Pour cette raison tout le monde ne peut pas être parrain ou marraine : pour pouvoir recevoir cette mission de l'Eglise (CDC 873-874), il faut :

- Etre catholique.
- Ne pas être le père ou la mère de l'enfant.
- Avoir plus de 16 ans.
- Avoir reçu tous les sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation, eucharistie.
- Avoir une vie en cohérence avec la foi chrétienne (situation familiale par exemple).
- Avoir une foi vivante et un désir de la transmettre.

5. L'engagement à être parrain ou marraine comporte-t-il des obligations légales ?

Non, en France parrain et marraine n'ont aucun statut particulier aux yeux de la loi française. En cas de décès des parents, le parrain et la marraine ne sont pas les tuteurs légaux de leur filleul.

6. Parrains et marraine doivent-ils participer aux rencontres de préparation au baptême ?

Les parrains et marraines ne sont pas obligés de participer à la réunion de préparation, mais leur présence est souhaitée ; ils y sont les bienvenus. Cela peut être pour eux l'occasion de redécouvrir leur foi chrétienne et de réfléchir à leur mission ainsi qu'à la manière de la réaliser.

7. Combien faut-il de parrain ou de marraine ?

Dans les conditions normales, un seul parrain ou marraine est nécessaire au sens strict, mais *il est souhaitable d'avoir l'un et l'autre si possible*. Il est possible de choisir un couple marié comme parrain et marraine d'un même enfant. Il n'est pas possible d'avoir deux parrains ou deux marraines, ni souhaitable d'avoir plus d'un parrain et une marraine. La dualité homme-femme a été retenue par l'Église pour suggérer la parenté spirituelle du parrain et de la marraine. Le baptême étant présenté comme une nouvelle naissance (cf. Jn 3,5), il semble normal que la parenté charnelle des parents soit complétée symboliquement par la parenté spirituelle d'un homme et d'une femme.

8. Peut-on choisir un parrain ou une marraine qui l'est déjà de plusieurs enfants ?

Oui, il n'y a pas de limite pour le nombre de filleul qu'un parrain ou une marraine peut avoir. Il est cependant important de vérifier la disponibilité de la personne envisagée.

9. Si l'enfant dont on envisage le baptême est en âge scolaire, le rôle du parrain et de la marraine est-il différent ?

Oui, substantiellement, car la préparation d'un enfant en âge scolaire se déroule sur plusieurs mois ponctués de plusieurs étapes, appelées scrutins, qui sont autant de célébrations et qui associent le parrain et la marraine. La responsabilité chrétienne du parrain et de la marraine est particulièrement importante. Ils sont pour le catéchumène un soutien dans leur démarche, un exemple par leur vie et une aide par leur témoignage.

10. Si l'un de mes proches auquel j'avais pensé ne remplit pas l'une des conditions pour être parrain ou marraine, que faire ?

Il faut solliciter quelqu'un d'autre en tant que parrain ou marraine. On ne peut pas donner ce qu'on n'a pas reçu ou approfondi soi-même. Cependant si la personne à laquelle vous avez pensé est baptisée, il est possible de l'associer à la signature des registres en qualité de *témoin*. Le témoin signera les registres, attestant de sa présence à la célébration, mais n'assumera pas de rôle durant celle-ci. Si la personne n'est pas baptisée, vous pouvez peut être en faire « un parrain ou une marraine de cœur », sans rôle au nom de l'Église ni dans la célébration.

11. Qu'est-ce qu'un témoin de baptême ?

Le "témoin" du baptême a un rôle analogue à celui du témoin de mariage. Il est témoin du baptême et il a l'aspect humain de la mission du parrain sans avoir la mission religieuse et ecclésiale du parrain et de la marraine. Pendant la célébration du baptême il peut lire un texte et la prière universelle s'il est croyant.

12. Et si le parrain ou la marraine ne peut être présent ?

Si un parrain ou une marraine ne peut être présent lors du baptême et ceci pour une juste cause, il peut se faire représenter. Ils doivent alors donner une procuration à la personne qui les représente. (Je donne procuration à X pour me représenter au baptême de Y).

13. Peut-on changer de parrain ou de marraine ?

Il pourrait arriver pour des raisons personnelles qu'une fois le baptême réalisé, après un laps de temps variable, les parents souhaitent changer de parrain ou de marraine pour leur enfant – ou ce dernier pour lui-même. Cela n'est pas possible, mais les parents peuvent désigner des personnes qui rempliront cette fonction dans les faits.

14. Quelle participation parrain et marraine ont-ils dans la célébration ?

Durant la célébration, le célébrant s'adresse à plusieurs reprises aux parents ainsi qu'au parrain et/ou à la marraine. Ces derniers sont invités à se rappeler de leur baptême, à renoncer au péché et à proclamer la foi en Jésus Christ, la foi de l'Eglise dans laquelle l'enfant est baptisé. Le parrain et/ou la marraine revêt l'enfant du vêtement blanc. La lumière, symbole de la foi au Christ, leur sera confiée par le célébrant (ou aux parents). Ils auront à veiller et à entretenir cette flamme. Parrain et marraine peuvent aussi assurer une lecture de la Parole de Dieu ou celle de la Prière Universelle. A l'issue de la célébration, ils signeront le registre en tant que parrain ou marraine.

15. Y a-t-il un cadeau particulier à offrir au nouveau baptisé à l'occasion de son baptême ?

Sans être obligatoire, en général, le parrain et la marraine offrent une médaille du Christ, de la Vierge ou du saint patron de l'enfant qui peut être bénie par le célébrant, à la fin de la célébration. D'autres cadeaux significatifs spirituels peuvent aussi être offerts par le parrain et la marraine en signe de leur engagement : statuette, icône, première Bible ou Evangile en image...

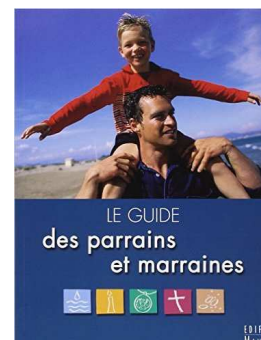
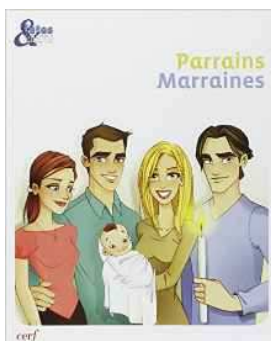
16. Comment parrain et marraine peuvent-ils se préparer à leur engagement ?

En découvrant ce en quoi consiste la mission de parrain et de marraine instituée par l'Eglise.

En dialoguant avec les parents à l'origine de cette proposition.

En participant aux rencontres de préparations au baptême suivies par les parents.

En se formant sur le sens de cette responsabilité à l'aide des ouvrages suivants et de la playlist du doyen : https://www.youtube.com/playlist?list=PL7NRt033TYRwd4i8li5_o9GCh1L3tm-2



Le guide des parrains et marraines – Pierre-Yves Michel – Ed ; Edifa Mame – 12, 50€.

Parrain, marraine pourquoi moi ? - Pierre Francoeur - Ed. Mediaspaul – 8, 55 €.

Parrains Marraines - Fêtes et Saisons – Ed. du Cerf- 4, 80 €.

Contact : Presbytère - arradon@diocese-vannes.fr - 02 97 44 03 72 – 2 rue Louis Quilleré - 56610 Arradon - Site web : doyenne-arradon.fr

ON ME DEMANDE D'ÊTRE PARRAIN OU MARRAINE...

Cela m'engage envers l'Eglise :

- Être garant, avec les parents, de l'éducation de la foi de l'enfant.
- Contribuer à cette éducation dans la mesure de mes moyens (échanges sur la foi, célébrations partagées, cadeaux spirituels, anniversaires de baptême).
- Essayer de devenir encore plus chrétien pour entraîner mon filleul par l'exemple et la parole.

Cela m'engage envers mon filleul :

- À m'intéresser à lui, à l'aimer vraiment, gratuitement.
- À veiller avec une grande attention au développement de sa personnalité, à la qualité de son entourage, à chercher à le connaître vraiment, tel qu'il est.
- À le rencontrer assez souvent ; à ce que mon foyer soit disponible pour l'accueillir au moins de temps en temps (repas, journée, vacances, études dans une autre ville).
- À parler avec lui de tout, dans un climat amical, surtout lorsque, adolescent, il lui sera plus difficile de communiquer avec ses parents.
- À être auprès de lui témoin de Jésus-Christ par ma vie et par mes paroles.
- À l'accompagner dans ses démarches de foi et dans leur préparation : communion, profession de foi, confirmation.

Cela m'engage envers les parents de mon filleul :

- Disponibilité et discrétion
- Contacts fréquents avec la famille et le filleul
- Présence pour tout conseil, concernant l'éducation de l'enfant.
- Simplicité pour aller, s'il le faut, jusqu'à rappeler aux parents les exigences de l'éducation humaine et chrétienne de leur enfant.

Y suis-je prêt ?

- Suis-je vraiment ami de cette famille, lié à ces parents ?
- Où en suis-je dans ma foi personnelle ?
- Comment est-ce que je vis par rapport à l'Eglise ?
- Si je ne sais plus très bien où j'en suis, suis-je décidé à reprendre la question avec sérieux, en réfléchissant sur ma vie et la place que j'y fais à Dieu, au Christ, à l'Évangile, aux autres ?

Comment m'y préparer ?

- En parler avec les parents pour vérifier avec eux comment ils voient les choses et ce qu'ils attendent de moi.
- Réfléchir avant d'accepter pour voir si je peux et si je veux réellement m'engager envers cet enfant, ses parents, l'Eglise.
- Vérifier où j'en suis dans ma foi personnelle – dans l'orientation de vie de mon foyer.
- Si je suis marié, évidemment, envisager cette demande avec mon conjoint pour y répondre ensemble.
- Très concrètement, me renseigner sur la liturgie du baptême pour bien comprendre ce qu'il s'y passe, et quel sera mon rôle ce jour-là. Participer aux rencontres de préparation.